

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE



Introduction

Par délibération en date du 18 décembre 2008, la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire a approuvé son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Cinq ans après cette approbation, la loi impose de réaliser l'analyse de ses résultats d'application. Cette analyse a démontré la pertinence de prescrire une révision générale du SCoT, afin de répondre aux évolutions du territoire :

- l'approbation de documents cadre tels que le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT de 2011), le schéma régional de cohérence écologique (SRCE),
- le plan de prévention du risque d'inondation (PPRI),
- l'émergence de nouveaux projets sur le territoire,
- les nouvelles dispositions législatives (lois « Grenelle » et ALUR notamment),
- le changement de contexte depuis 2008 (périurbanisation croissante, évolutions socio-économiques, crise financière, protection environnementale...),

tout en maintenant la cohérence des politiques sectorielles et les effets positifs du SCoT sur le territoire.

La procédure de révision a été engagée puisque les évolutions affectent :

- les orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables notamment pour y inclure des éléments pour lutter contre l'étalement urbain et sur la préservation et la remise en état des continuités écologiques,
- et les dispositions du Document d'Orientation et d'Objectifs pour préciser, entre autres, des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace.

La procédure de révision a été engagée le 8 juillet 2014. Le périmètre reste celui du SCoT précédent : les 22 communes d'Orléans Métropole tout en ayant un périmètre d'étude et de réflexion élargi suite à la mise en place de la démarche inter-SCoT.

Dans le processus d'élaboration du SCoT, la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), du 13 décembre 2000, prévoit l'implication d'un certain nombre de partenaires et a accordé une place plus conséquente à la population. Elle introduit la dimension d'échange de connaissances, de recueil des avis et la diffusion de l'information. Au-delà d'une procédure, c'est une volonté forte de la Métropole et du comité de pilotage SCoT de partager et d'associer largement autour de cette révision.

L'objectif de la concertation est double :

- Informer l'ensemble des citoyens du contenu du projet de SCoT au fur et à mesure de son élaboration
- Favoriser l'expression du plus grand nombre à la réflexion autour du projet de SCoT.

La délibération comportait également les modalités de concertations prévues :

« Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

La concertation se fera au travers des quatre phases majeures de la procédure, donc tout au long de la procédure d'élaboration :

- 1. diagnostic et état initial de l'environnement,
- 2. projet d'aménagement et de développement durable (PADD),
- 3. document d'orientations et d'objectifs (DOO),
- 4. phase administrative avant approbation.



La concertation lors de chacune de ces phases se fera sous différentes formes permettant de présenter le projet et l'accès de tous à l'information et comportera à minima :

- Un registre de concertation ouvert dès l'affichage de la délibération au siège de la communauté d'agglomération. Sera également mis à disposition du public un dossier qui lui permette de s'informer du déroulement de la procédure et de prendre connaissance des orientations étudiées. Le dossier sera complété au fur et à mesure de l'avancée des travaux et consultable pendant toute la durée de l'élaboration du projet (jusqu'à l'arrêt du projet). Ces éléments seront accessibles et consultables aux horaires habituels d'ouverture des bureaux.
- Les étapes clés de la révision feront l'objet d'une information dans les outils de communication de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire (type « Lettre de l'AgglO »).
- Des (au moins deux) réunions publiques de présentation du travail et de débat seront organisées au cours de la procédure.
- La communauté d'agglomération Orléans Val de Loire prévoit également de s'appuyer sur les nouveaux moyens de communication afin de toucher un public plus vaste :
- Une adresse mail spécifique sera créée pour recueillir les remarques et les questions tout à long de la procédure (scot@agglo-orleans.fr).
- Les réseaux sociaux pourront être utilisés pour diffuser les éléments clés de la procédure ou les dates de réunions publiques (la communauté d'agglomération est présente sur Facebook).
- La page Internet du SCoT sur le site de la communauté d'agglomération sera mise à jour lors des étapes clés de la démarche. »



1. Actions de sensibilisation, d'information et de communication

La participation

La participation des habitants à l'élaboration des SCoT est souvent faible. La Métropole a mis en place tous les moyens nécessaires pour mobiliser massivement les habitants et les inciter à participer activement à la procédure de révision du SCoT. Elle a également souhaité s'assurer qu'ils trouvent à tout moment un moyen d'expression écrit comme oral.

Les réunions publiques

Trois vagues de réunions publiques ont eu lieu pour présenter les différentes étapes du projet aux habitants. Elles se sont tenues aux étapes clés de la procédure SCOT : une fois le diagnostic territorial achevé, avant le débat sur PADD en conseil métropolitain et avant l'arrêt de projet. Elles ont à chaque fois été l'occasion de rappeler le calendrier pour que les participants puissent se positionner dans la démarche et identifier les temps d'échange suivants. Les présentations ont été portées par les élus métropolitains, membres du comité de pilotage SCOT, ainsi que par les techniciens de la Métropole et de l'Agence d'Urbanisme de l'agglomération orléanaise, en charge de la maîtrise d'œuvre.

Orléans Métropole a veillé à ce que les salles retenues pour tenir ces réunions soient accessibles par le plus grand nombre, proches des transports en communs et réparties sur le territoire de la Métropole. Ces réunions ont été annoncées selon les modalités prévues dans la délibération et dans les textes de lois : par voie de presse, par les réseaux sociaux de la Métropole (Twitter et Facebook), des affichettes et des flyers ont été mis à disposition du public dans les mairies des 22 communes de la Métropole. Pour la ville d'Orléans, les dates et lieux des réunions ont également été visibles sur les journaux lumineux et dans l'Orléans Mag. D'autres communes ont repris à leur compte la diffusion des informations relatives aux réunions publiques



Extrait du site internet de la métropole

sur leur site internet comme dans leurs journaux communaux. L'ensemble du panel citoyen a également été convié à participer à ces réunions d'information et d'échange.



Réunion publique – Musée des Beaux-Arts - Orléans-

Trois réunions publiques ont eu lieu pour présenter le diagnostic territorial aux habitants.

- 08 juin 2016 à 19h à la salle Yvremont à Olivet
- 15 juin 2016 à 19h à la salle de la Bicharderie à Fleuryles-Aubrais
- 06 juillet 2016 à 18h30 à l'auditorium du musée des Beaux-arts à Orléans

Ces réunions ont permis de toucher 115 personnes. Elles ont duré entre 2 heures et 2 heures 30 et ont commencé par une présentation du territoire en 30 à 45 minutes. Le temps restant a été consacré aux échanges avec la salle.



Réunion publique – salle Montission – SJ le Blanc

Deux réunions ont permis de présenter les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

- 6 février 2017 à 19h salle Montission à Saint-Jean-le-Blanc
- 27 février 2017 à 19h à l'auditorium de la Médiathèque d'Orléans

Ces réunions ont permis de toucher 60 personnes. Elles ont duré entre 2 heures et 2 heures 30 et ont commencé par une présentation du projet en 1 heure. Le temps restant a été consacré aux échanges avec la salle.



Réunion publique – Médiathèque - Orléans

Deux réunions publiques ont également eu lieu pour présenter le Document d'Orientations et d'Objectifs avant l'arrêt de projet.

- 9 avril 2018 19h salon Bleu à la Mairie d'Olivet
- 19 avril 2018 19h30 amphithéâtre du musée des Beaux-Arts

Ces réunions ont permis de toucher 50 personnes. Elles ont duré entre 2 heures et 2 heures 30 et ont commencé par une présentation du projet en 45 minutes. Le temps restant a été consacré aux échanges avec la salle.

Les remarques formulées lors de ces réunions ont été très variées. Afin de traduire au mieux leur diversité, elles sont listées dans la partie « synthèse des remarques » de ce document contrairement aux remarques issues des autres formes de concertation qui ont été présentées et analysées dans le présent document.

Les remarques sur le registre au siège de la métropole et sur la boite mails « SCoT »

Dès le lendemain de la délibération mettant le SCoT en révision, un registre a été ouvert à l'accueil du siège de la Métropole, accompagné d'un dossier complété jusqu'à l'arrêt de projet, permettant au public de s'informer du déroulement de la procédure et de prendre connaissance des orientations étudiées et des documents produits.

Il est resté accessible à tous, à l'accueil de la Métropole, pendant toute la durée de la procédure aux heures d'ouverture de la structure. A la date d'arrêt du SCoT, le dossier comprend :

- La délibération de mise en révision du SCoT, définissant les modalités de concertation et les objectifs poursuivis du 8 juillet 2014
- Le bilan du SCOT de 2008
- La présentation faite lors de la réunion de lancement de la démarche
- Le porté à connaissance et la note d'enjeux de l'Etat
- La synthèse des ateliers de concertation sur le diagnostic
- La synthèse du diagnostic Vers le projet de territoire
- Le projet de PADD tel que débattu en conseil métropolitain du 23 mars 2017

Parallèlement, une adresse mail a été spécifiquement créée afin de recueillir les remarques des citoyens et les questions tout à long de la procédure (scot@orleans-metropole.fr).



L'existence de ces deux modes de concertation a été mentionnée à chaque communication faite sur le SCoT (articles de presse, flyers...). Ils ont permis, au cours des 4 années de procédures, de recueillir des remarques très variées.

- Le registre a recueilli 12 remarques à la date de l'arrêt.
- L'adresse mail a permis de recevoir environs 50 emails dont 10 commentaires en lien avec le projet de SCoT. Les autres remarques portaient principalement sur l'envoi de documents liés aux présentations en réunions publiques ou sur les lieux, horaires et dates de ces mêmes réunions. Certaines n'avaient aucun lien avec la procédure de SCoT.

Les remarques d'ordre générales

Les citoyens ont fait part de leurs attentes vis-à-vis du projet de SCoT sur ces deux modes d'expressions. Les remarques portent notamment sur :

- La limitation de la consommation foncière,
- Le soutien au commerce du centre-ville orléanais,
- L'amélioration des transports en communs,
- La limitation l'imperméabilisation des sols notamment pour prévenir le risque inondation,
- La préservation de la biodiversité,
- La préservation du label UNESCO,
- La valorisation de l'activité agricole,
- La reconversion des friches commerciales.

Ces remarques ont souvent été formulées en amont de la procédure, suite à la présentation du diagnostic et le projet de SCoT a cherché à intégrer au mieux ces attentes dans la construction de son projet.

Les attentes plus spécifiques

Les remarques formulées ont été l'occasion d'interroger la Métropole sur des projets spécifique ou des cas particuliers. Ces remarques n'allant pas toujours dans le sens de d'intérêt général, elles ont été étudiées mais pas toujours intégrées au projet.

- La réactivation des lignes Orléans-Châteauneuf et Orléans-Voves,
- La question de la zone de la Guignardière à Chécy,
- L'abandon du projet commercial à Saint-Jean-de-Braye,
- L'abandon du projet de terrain BMX à la Chapelle-Saint-Mesmin.



L'association

Le choix a été fait de suivre une méthodologie participative pour l'élaboration du diagnostic permettant de faire émerger des enjeux partagés par le biais d'une large concertation. En effet, elle s'organisait autour de 14 questions, auxquelles il était possible de répondre par « oui/mais » ou « non/mais » permettant ainsi à chacun de s'exprimer et de s'approprier les réponses. Le travail s'est articulé autour de 4 groupes, permettant des approches complémentaires, qui se sont réunis tout au long de la construction de ce projet : techniciens d'Orléans Métropole et partenaires, élus d'Orléans Métropole et des territoires voisins, conseil de développement d'Orléans Métropole et habitants de l'aire urbaine.

Suite à la réalisation du diagnostic, une synthèse a été publiée. Pour chaque enjeu identifié, un pictogramme venait préciser de quel type d'acteur elle émanait : population, partenaires...



Extrait et couverture de la synthèse « vers le projet de territoire »



Le Panel Citoyen

Un panel citoyen a été mis en place, composé de personnes tirées au sort sur listes électorales par les communes au sein de la Métropole et de l'aire urbaine pour participer à l'identification des objectifs pour le territoire. 200 personnes ont été invitées à participer au sein de la métropole et 70 issues des communes de plus de 3 000 habitants de l'aire urbaine (Châteauneuf-sur-Loire, Beaugency, La Ferté-Saint-Aubin, Meung-sur-Loire, Jargeau, Neuville-aux-Bois, Sandillon, Chaingy, Fay-aux-Loges, Cléry-Saint-André, Traînou, Saint-Ay). L'ensemble des personnes ayant répondu au sondage ont également été invités. Soit un total d'environ 500 personnes.

Le panel s'est réuni pour une journée de travail le 31 janvier 2015, dans les locaux de l'agence d'urbanisme. 48 habitants se sont mobilisés. La matinée a été consacrée à l'accueil des participants et à leur information. Ils ont été éclairés sur la fonction du Schéma de Cohérence Territorial, son mode d'élaboration, ainsi que le rôle qui pouvait être le leur, en faisant part de leur point de vue sur le territoire. Après un moment de convivialité et de restauration, les participants ont travaillé dans le cadre d'ateliers. Leurs contributions ont été de trois types : les éléments constituant pour eux les spécificités du territoire, des réponses aux questions du diagnostic à partir d'un travail en groupe, les éléments constituant pour eux des enjeux identifiés comme étant important à considérer dans le cadre du SCoT.

Le thème le plus fréquemment abordé est celui du développement durable (26 occurrences sur 48 participants), le plus souvent au travers d'une exigence de préservation des espaces naturels. Cette préservation peut être invoquée au nom de la défense du cadre de vie (« Garder cette nature, la



sauvegarder, la protéger, la réhabiliter », « Conserver un cadre de vie agréable, au vert, au calme »), mais elle peut aussi aller jusqu'à assigner une limite à la densification (« limiter la densification »).



Panel citoyen – rue de la Cholerie – Orléans

Ces contributions ont permis de faire émerger la notion de paysages comme fil directeur du SCOT. La journée s'est clos par un questionnaire de satisfaction ; les retours des participants sur la journée ont été très positifs.

L'ensemble des personnes tirées au sort, celles ayant répondu au sondage et celles ayant participé à la journée du panel citoyen ont été associés par la suite lors des concertations sur le PADD et le DOO.



Panel citoyen – AUAO, rue de la Cholerie - Orléans

Le sondage d'opinion

Un sondage d'opinion a été proposé à l'attention des habitants de la Métropole comme de l'aire urbaine sur leurs besoins, pratiques et attentes pour le territoire. Il a été accessible sur internet du 17 novembre 2014 au 18 janvier 2015 et composé de 44 questions, réparties dans des rubriques aussi variées que le type d'habitat, l'utilisation des transports en commun ou l'appréciation du vivre ensemble. Le sondage a bénéficié d'une large diffusion et a été porté par plusieurs outils de communication : articles de journaux, gazettes et sites internet de l'AgglO et des communes, affiches dans des lieux publics, distribution de flyers dans des lieux de passages et lieux publics.



Lors de sa clôture, le sondage avait recueilli plus de 700 réponses (727 ménages pour 1 852 personnes).

A l'issue du questionnaire, 47 % ont accepté de participer aux prochaines étapes d'élaboration. Ils ont alors été recontactés pour le PADD et le DOO. Le sondage a permis d'atteindre tous les publics, y compris les personnes les plus âgées. Les plus de 60 ans représentent 20 % des participants (313 participants sur 727). Les plus de 45 ans représentent 43 % des participants (313 participants sur 727). Toutefois, il convient de noter que les jeunes (-18 ans) sont sous-représentés par rapport à leur poids réel dans la population.

L'origine géographique des participants permet de constater une diffusion assez large du sondage au-delà des limites de la métropole, voire de son aire urbaine. Toutefois, la majorité des personnes sondées sont issues d'Orléans et son agglomération (84 %) ou du reste de son aire urbaine (13 %).

Ce sondage a permis de mieux appréhender certaines attentes par exemple en matière de logements. Sur 13 critères proposés pour le choix de leur futur logement, les participants ont classé la



Affiche sur le sondage

taille du jardin en 12eme position mais l'accès aux transports en commun en 5eme. Ces résultats ont contribué à intégrer la question de la mobilité aux réflexions sur la « ville des proximités ».

Le Conseil de Développement

Le conseil de développement a été saisi pour la première fois lors du travail sur le diagnostic, à la séance du 15 septembre 2014. Les conseillers ont opté pour la constitution d'un groupe de travail composé de 10 membres, qui serait ensuite accompagné par les services de la Métropole et de l'Agence d'Urbanisme dans ses réflexions. Ce groupe de travail a été constitué lors de la séance du conseil du 12 janvier 2015, qui a également été l'occasion d'une présentation des premiers travaux du SCoT et d'un premier temps de travail avec les conseillers sur les spécificités du territoire de la Métropole.

Le groupe de travail s'est ensuite réunit à 3 reprises : le 3 février 2015, le 13 février 2015 et le 17 février 2015. Toutes ces contributions ont constitué un matériau très riche qui, parallèlement aux réflexions produites par les autres groupes de concertation, a contribué à formaliser un diagnostic qui rend compte des points de convergence et de divergence des acteurs du territoire. De cette confrontation, a émergé un diagnostic de territoire partagé, utile à la définition d'un projet de territoire pour les 20 prochaines années. Un retour sur les travaux a été réalisé en séance plénière le 13 avril 2016.

De nombreux éléments révélés par le conseil de développement ont été intégrés au projet et notamment :

- L'importance du développement économique. Pour répondre aux inquiétudes du conseil, la métropole a engagé une étude sur le volet « économique » afin de conforter la stratégie à mener pour les 20 prochaines années.
- Le rôle de carrefour national joué par la métropole. Ces éléments font partie intégrante du projet.
- La vision ambivalente de la proximité parisienne a été traduite dans le PADD afin de la valoriser et d'en faire un atout.
- Pour le conseil, un enjeu clé était de dépasser la vision monofonctionnelle de l'aménagement. Suite à ces échanges, le modèle de la ville des proximités a été développé.







Le conseil de développement a par la suite été sollicité pour donner son avis sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables le 6 mars 2017. Suite à ce travail collégial, un groupe de travail s'est constitué afin de se saisir plus spécifiquement de deux thématiques : le travail, l'emploi et la démographie. Ils se sont réunis à plusieurs reprises et ont présenté leurs travaux à la séance du 13 décembre 2017.

La transformation de la communauté d'agglomération en communauté urbaine puis Métropole au 1^{er} janvier 2018 a engagé la dissolution du conseil de développement. Le travail avec le conseil de développement n'a pu se poursuivre qu'à la suite de sa mise en place en avril 2018.

Le Document d'Orientations et d'Objectifs leur a ainsi été présenté, lors de la séance du conseil du 2 mai 2018. Cette présentation a donné lieu à la constitution d'un nouveau groupe de travail qui formalisera le point de vue écrit du conseil de développement lors de la phase d'avis.

L'InterSCoT

Compte tenu du périmètre restreint du SCoT de la Métropole, un travail important a été mené avec les trois territoires voisins, également porteurs de SCoT. Ce périmètre d'inter-SCoT correspond à un territoire entre l'aire urbaine et le bassin de vie de la métropole, échelle de vie du territoire. Cette échelle a semblé très adaptée pour l'analyse des dynamiques territoriales et la définition d'une stratégie de développement prenant en compte les phénomènes de périurbanisation, déplacements domicile-travail, développement commercial, emploi, ... Cette ouverture est largement développée dans le PADD du SCOT notamment dans sa partie Métropole Capitale.

L'interScot repose sur 3 à 4 élus de chaque structure, le Président du SCoT ainsi que des élus représentatifs du territoire concerné (des thématiques abordées pour la Métropole et les présidents d'EPCI pour les Pays).

Les premières réunions de l'interScot, fixant le cadre et les enjeux, se sont tenues les 24 janvier 2014 et 3 décembre 2015.

Des rencontres régulières ont eu lieu par la suite et ont permis d'aborder des thématiques communes et partager les enjeux de chaque territoire et certaines interactions :

- les trames vertes et bleues (TVB) reprises et intégrées dans les SCoT ont été élaborées par le même bureau d'études, sur la même période (2014),
- les enjeux de paysage et du label UNESCO ont fait également l'objet d'un échange en mars 2016 avec la mission Val de Loire,
- les dynamiques et ambitions démographiques ont été partagées en janvier 2016 et janvier 2017,
- un bureau d'étude a été mandaté en groupement de commande sur les enjeux de mobilité. Pour mener à bien cette mission, trois comités de pilotage ont été nécessaires en 2017 (9 mars, 8 juin et 7



décembre). Des réunions territoriales et un séminaire ont complété le partage des enjeux et la construction du plan d'action (mars et avril 2017).

Toutes ces réunions politiques ont été précédées de comités techniques et de réunions de préparation.



Par ailleurs, les Présidents de pays ont été invités à chaque temps de concertation sur le SCOT de la Métropole : séminaires (habitat, économie, paysages, mobilités) et réunions des personnes publiques associées, avec une présence soutenue.

Ce travail doit se poursuivre au-delà de l'élaboration des quatre SCoT.

Les séminaires thématiques

Quatre séminaires thématiques ont été organisés pendant la durée de la procédure de révision. Un cinquième a permis de définir les attendus du projet. Ces séminaires étaient à l'attention des acteurs privés comme publics afin d'échanger sur leurs attentes et leur vision du territoire. Pour chaque séminaire, environ 500 personnes ont été invitées et chaque réunion a compté une centaine de participants. Les objectifs fixés étaient de se doter d'une culture commune pour construire ensemble le territoire de demain, voir comment la qualité de vie (paysage, identité...) peut devenir l'ingrédient fédérateur de la fabrique du territoire et rompre avec les idées reçues et les aprioris.

-Densités et formes urbaines. Ce premier séminaire s'est déroulé le 2 mai 2016. Il a permis d'aborder les questions suivantes : comment préserver des paysages et l'identité des territoires en limitant l'urbanisation extensive ? comment maintenir un développement dynamique sans épuiser les ressources (foncières, écologiques, économiques) ? comment proposer également une offre de logements bon marché pour répondre aux besoins de chacun (familles, étudiants, séniors, etc.) ; comment rentabiliser au mieux les investissements publics, optimiser leurs frais d'entretien et offrir aux habitants une proximité de services ? ce séminaire a été le premier d'une série de rencontres sur le SCoT. Il a permis de poser un jalon dans la réflexion sur les questions de consommation d'espace et de densités.





Séminaire densités et formes urbaines - Salle des fêtes - Saint-Jean-de-Braye

- -Paysages. Ce séminaire « le projet de territoire par le paysage » s'est déroulé le 11 juillet 2016. Cette réunion répondait à la volonté de la Métropole d'engager une démarche afin de nourrir l'élaboration du SCOT par une approche transversale permettant l'introduction d'objectifs de qualité paysagère. Les enjeux de ce séminaire étaient de partager les réflexions conduites à ce jour avec les partenaires de la démarche SCOT et recueillir des avis et contributions dans le cadre de trois ateliers thématiques: Paysages emblématiques et vecteurs d'attractivité Paysages naturels ou cultivés, territoires de transition Paysages économiques et grands réseaux. Ce séminaire a permis de confirmer une volonté commune de faire du paysage le fil directeur du projet de territoire et de valider cette proposition.
- -Economie et commerce. Ce troisième séminaire s'est tenu le 17 octobre 2016. Les objectifs là encore étaient de partager les éléments de diagnostic sur le volet économique, de faire réagir sur la stratégie de développement économique proposée (ambitions, cibles et offre) et de recueillir des propositions, avis, retours ou besoins sur la stratégie de développement du territoire. Sur les quatre heures prévues, deux ont été consacrées à des ateliers de travail sur des enjeux comme : Etre parmi les 15 premières métropoles françaises : quels enjeux et quels leviers ? L'offre foncière et de services de la métropole : quelle stratégie ? Quels leviers pour élargir/renforcer l'attractivité commerciale du territoire ?



Séminaire économie et commerce – Hôtel Dupanloup - Orléans



- -Mobilité. Ce dernier séminaire thématique a poursuivi un double objectif : contribuer à la construction du SCoT (en travaillant à l'élaboration d'une stratégie d'aménagement sur le long terme) mais aussi concerter autour de la révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la métropole. En effet les deux démarches étant menées sur le même périmètre et dans les mêmes délais, elles se sont alimentées l'une l'autre et ont été construites comme des projets complémentaires. Le séminaire s'est déroulé le 25 novembre 2016 et a été articulé autour de la notion de ville des proximités : Ville des proximités et mobilité : quelle ambition ? Hors de la ville des proximités : quels leviers pour favoriser la mobilité durable ? ce séminaire a permis de bien distinguer les projets à échéance du PDU de ceux à l'échelle de temps du SCOT.
- -Le séminaire DOO a eu lieu le 7 juillet 2017. Il a rassemblé élus et techniciens communaux, élus communautaires et l'ensemble des acteurs invités aux séminaires thématiques. Ce séminaire a répondu à trois objectifs majeurs : se doter d'une culture commune pour construire ensemble le territoire de demain, voir comment s'exprime la qualité de vie (paysage, identité...), ingrédient fédérateur de la fabrique du territoire, co-construire un socle d'orientation et d'objectifs pour le DOO partagé par tous et définir le niveau d'ambition du projet. Après une séance sur l'organisation spatiale du territoire et la consommation d'espaces, le travail s'est déroulé en cinq ateliers thématiques : paysages, économie, habitat, déplacements et environnement. De ce séminaire est ressorti un niveau d'ambition élevé pour le DOO, notamment en matière d'environnement.

Les rencontres en communes

Des réunions spécifiques à l'attention des élus de la métropole se sont tenues tout au log du projet. Leur objectif était de présenter l'avancement du projet et d'en échanger à chaque étape de sa construction mais également de pouvoir le confronter aux réalités plus locales de la proximité. Pour chaque série de réunions, les élus communautaires et communaux, directeur généraux de services et techniciens des communes ont été invités. Trois réunions territorialisées ont eu lieu à chaque étape : une pour le nord-est, une pour le nord-ouest et une pour le sud. La ville d'Orléans était invitée aux trois réunions. Cette concertation avec les communes a permis d'articuler chaque étape d'élaboration, du diagnostic au PADD, puis du PADD au DOO :

- Un premier atelier de travail à l'attention de l'ensemble des élus du territoire s'est déroulé le 11 décembre 2014. Chaque commune de la métropole a été invitée et 60 personnes ont participé à la rencontre. La demijournée a permis de contribuer au diagnostic et faire émerger des enjeux partagés. Les échanges ont fait émerger plusieurs éléments consensuels comme :



Atelier élus – les enjeux pour le territoire

- L'importance pour les participants des paysages métropolitains et notamment de la Loire et des deux forêts, éléments structurants du territoire et de l'identité locale.
- Le dynamisme économique est revendiqué comme une spécificité locale.
- Le lien à Paris est perçu à la fois comme une chance et un risque. Les élus partagent le fait que le projet de SCoT devra en faire une opportunité pour le dynamisme et le développement du territoire.





Atelier élus - Espace reine Blanche - Olivet

- Partage du diagnostic et échanges pour construire le PADD mars et avril 2016 (50 participants). Les points forts ressortis de ces réunions et qui ont contribués à formuler le PADD portent sur :
 - l'importance d'articuler le SCoT de la Métropole avec les trois SCoT périphériques,
 - la volonté de restaurer l'attractivité du territoire en portant une ambition forte de dynamisme,
 - la nécessité de capitaliser sur les pôles où se trouvent les éléments marqueurs de la centralité et de l'intensité urbaine,

Lors de cette série de réunions, un questionnaire a été adressé aux communes afin de connaître leurs attentes vis-à-vis du PADD et leurs projets. Il comportait trois parties : faire du lien entre SCoT et PADD, partage de la problématisation du SCoT et une partie d'expression libre. Face au nombre limité de retours (3), les réponses n'ont pas été analysées.

- Présentation du projet de PADD février 2017 (43 participants). Les échanges ont porté principalement sur :
 - Le positionnement de l'orléanais dans le système métropolitain et régional. Suite à ces échanges, la métropole a souhaité affirmer son lien au Grand Paris, aux aéroports à la région Centre et à l'axe ligérien.
 - L'objectif de 300 000 habitants est porté comme une volonté forte pour assumer le rôle de Métropole Capitale.
 - Il a été proposé d'insister sur des notions comme l'agriculture, le « bien vivre » ou l'écologie, peu présentes initialement dans le PADD.

Ces remarques ont pour la plupart été intégrées dans la rédaction finale du PADD. Elles ont également été capitalisées pour la construction du DOO.

-Echanges sur le projet de DOO – mars 2018 (42 participants). Pour cette série de réunions, la rencontre « sud » a dû être annulée mais les communes concernées ont pu participer aux deux autres réunions. Les remarques lors de ces réunions ont souligné que le projet était cohérent et partagé, les participants se sont appropriés certaines notions comme « le parc des lisières » pour la gestion des conflits d'usages, le



traitement des faubourgs ou le Cardo Nov'O. Les remarques formulées étaient souvent déjà en lien avec la mise en œuvre du schéma. Deux évolutions importantes ont été apportées suite à ces rencontres :

- L'intégration au projet de deux franchissements de Loire pour les modes actifs au niveau du cœur métropolitain,
- Une volonté de porter un dynamisme économique autour des questions d'écotechnologies nécessitant de conforter le pôle économique du Parc Technologue d'Orléans Charbonnières (PTOC).

Les réunions sur le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)

Deux ateliers de concertation ont été organisés afin de présenter aux acteurs du territoire les nouveaux principes d'organisation de l'offre commerciale retenus dans le projet et de les soumettre au débat :

- Le 2 mai 2017, de 15h30 à 17h30 sur « les centralités et les pôles secondaires »
- Le 5 mai 2017, de 8h30 à 10h30 sur « Les pôles majeurs »

Ils ont été l'occasion d'exposer l'objectif central du DAAC, qui est de favoriser le développement commercial des centralités, au premier titre desquelles le centre-ville d'Orléans. En effet, ces polarités ont moins tiré parti que les autres pôles du dynamisme économique du territoire, alors qu'elles jouent un rôle fondamental dans l'attractivité et la qualité de vie de la métropole.

Ces deux sujets ont réuni une cinquantaine d'élus, enseignes, entreprises et associations de commerçants, qui ont échangé principalement sur :

- La stratégie commerciale du territoire (communication, prix du stationnement, règlementation, requalification...);
- La nécessité de mener une approche globale, et pas seulement centrée sur le commerce, pour renforcer durablement l'attractivité des centralités et contrer les difficultés des commerçants implantés en centralité (renforcer la population à proximité des commerces, qualité des espaces publics, offre de services diversifiée, stationnement, accompagnement des commerçants...);
- Développement des pôles périphériques (évolution des galeries marchandes, délimitation des localisations préférentielles, requalification...).

Les principes d'organisation de l'offre commerciale proposée par la métropole dans le cadre du DAAC ont globalement été partagés par les participants et ont permis de nourrir la suite des travaux d'écriture du document.

Les Personnes Publiques Associées (PPA)

L'ensemble des personnes publiques associées ont par ailleurs été associés à la démarche (l'État, la région Centre Val de Loire, le département du Loiret, les chambres consulaires, les autorités organisatrices de transport, mais également les trois pays limitrophes de la Métropole porteurs de SCoT dans le cadre de la démarche d'inter-SCoT et à sa demande l'Etablissement Public Loire et la Mission Val de Loire). Ces réunions ont été l'occasion de présenter le projet de la Métropole et de recueillir les remarques des acteurs et partenaires du territoire.

Quatre réunions officielles ont eu lieu au cours de la démarche :

- Lancement de la procédure 06/11/2014. Les participants ont profité de cette réunion pour exprimer leurs attentes vis-à-vis du document et leurs inquiétudes face à la procédure et son lien avec la construction du projet d'AgglO.
- *Présentation du diagnostic* 30/05/2016. Les remarques ont porté principalement sur la question des densités urbaines. Les participants se sont interrogés sur la façon dont ce sujet pouvait être



abordé dans un SCOT et on conclut qu'une distinction devait être apportée entre densité nette, densité brute et densité vécue. Ce dernier point a été particulièrement mis en avant : au-delà des chiffres, l'important est de pouvoir proposer une qualité de vie aux habitants en couplant la densité avec l'accessibilité aux services. Il a aussi été exprimé que les densités devaient être différenciées sur le territoire. La question des friches et de leur dépollution a également été abordée. Le SCOT en tant que document d'aménagement a répondu à ce point sous l'angle du renouvellement urbain.

- Présentation du PADD 03/02/2017. Cette présentation avait mis en avant la volonté de coopération et de concertation avec les territoires voisins. La construction du projet de SCoT de la métropole met en lumière la nécessité d'inscrire la réfection à l'échelle du bassin de vie. Il est proposé de créer un système de modélisation de l'inondation par ruissellement en commun. Cette idée pourrait être valorisée pour la mise en œuvre du SCoT de la métropole. Un autre point abordé est celui de l'agriculture. Les débats mettent en avant une volonté de protection des espaces et l'occasion de travailler à leur gestion en mettant en avant la multifonctionnalité de l'agriculture et des services rendus aux habitants.
- *Présentation du DOO 23/03/2018*. Lors de cette réunion, il est demandé de souligner le lien entre la consommation d'espace et l'écart entre production et programmation de logement d'une part et l'ambition métropolitaine de dynamisme et d'accueil de population d'autre part.

L'ensemble des personnes publiques associées a par ailleurs été associée aux séminaires thématiques et à celui sur le DOO.

Indépendamment de ces réunions « officielles », des réunions d'étape, au nombre de 13, se sont tenues avec les PPA au niveau technique tout au long de la démarche.

- Présentation du bilan du SCoT de 2008 et annonce de la mise en révision 22/25/2014
- Présentation du planning et de la méthodologie détaillée 22/09/2014
- Retours sur le sondage, avancées et intégration de la concertation 09/02/2015
- Présentation du diagnostic 13/03/2015
- Synthèse des enjeux 17/03/2016
- Réunion environnement 28/04/2016
- Réunion économie 08/07/2016
- Vers le PADD 09/09/2016
- Mobilités 11/10/2016
- Réunion de travail sur le PADD 10/01/2017
- Réunions de travail sur le DOO 13/11/2017, 21/12/2017 et 20/02/2018



L'information et la communication

Les outils de la Métropole

Les étapes clés de la révision ont fait l'objet d'une information dans les outils de communication de la Métropole (notamment le site internet de la Métropole avec sa page « SCoT », les réseaux sociaux - Facebook et Twitter – la lettre d'information d'Orléans Métropole).



a été mise à jour tout au long de la procédure pour y intégrer les avancées du projet. On y retrouve ainsi la définition d'un SCoT, une présentation de l'analyse territoriale, du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ainsi aue du Document d'Orientations et d'Objectifs. Les textes synthétiques sont accompagnés de documents téléchargeables et de vidéos. Les documents mis en ligne sont de toute nature, aussi bien le PADD débattu en conseil Métropolitain que les délibérations ou les présentations et compte rendu de diverses réunions de concertation et d'information. Les vidéos permettent de retracer le déroulé de certaines réunions et des évènements marquants de la démarche SCoT. L'objectif de ces productions est bien de communiquer sur le projet et d'informer les habitants pour leur donner les moyens de réagir.

La page SCoT du site internet de la Métropole

Page « SCoT » - site internet de la métropole

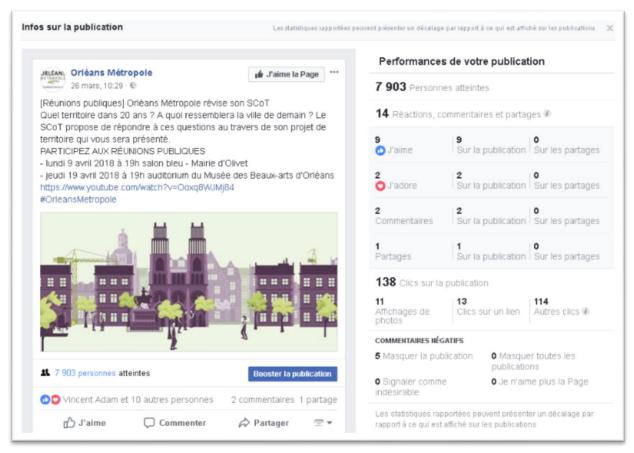
Orléans Métropole a fait évolué son site internet en mars 2016, il n'y a donc pas de statistique antérieure à cette date, ce qui correspond à la deuxième moitié du temps de travail sur le diagnostic. Depuis, la page web du SCoT a été modifiée neuf fois pour ajouter du contenu : le 31 janvier 2016, le 15 mars 2016, le 26 avril 2016, le 13 juin 2016, le 15 septembre 2016, le 16 décembre 2016, le 26 septembre 2017, le 20 octobre 2017 et le 19 mars 2018. Cette même page a été consultée 1900 fois depuis mars 2016. La page « actualités » du site de la métropole a également relayé des informations ponctuelles sur la procédure de SCoT (étapes clé et réunions publiques notamment) qui ont été vues en moyenne 160 fois.

Les vidéos des réunions SCoT ont été publiées sur le site internet comme sur la chaine YouTube de la métropole. Le nombre de vues est très variable d'un thème à l'autre :

- PADD réunion publique 27/02/2017 : 60 vues
- Atelier des élus sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : 300 vues
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) : 276 vues
- Séminaire Densité et Formes Urbaine : 486 vues
- Orléans Métropole les politiques territoriales : 255 vues



Les réseaux sociaux de la Métropole, Facebook et Twitter, ont relayé les informations concernant les réunions publiques ou la parution de nouvelles vidéos en ligne. Ces médias ont été exploités pour toucher des personnes intéressées par la métropole et ses démarches, abonnés à ses réseaux sociaux.

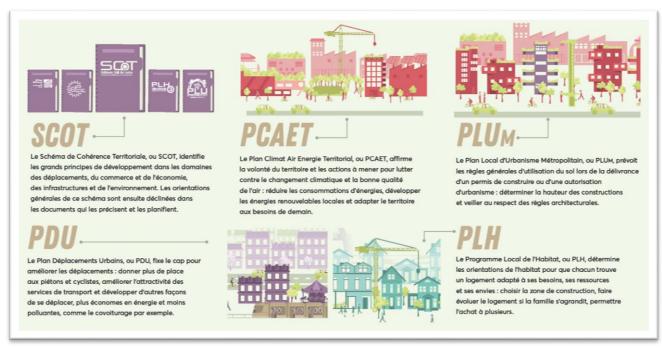


Information sur les publications – twitter Orléans Métropole

Outre les flyers et insertions presse pour communiquer sur les dates et lieux des réunions publiques, la Métropole a également produit des publications diverses pour informer sur le SCoT, notamment au travers de flyers sur les documents de planification ou sur le SCoT et d'articles dans la Lettre d'Information et dans l'Orléans Mag'.

- SCoT quel territoire dans 20 ans ? flyer décembre 2014
- Dossier l'AgglO révise son SCoT La lettre d'information décembre 2014
- SCoT Quel territoire dans 20 ans ? Orléans Mag décembre 2014/janvier 2015
- SCoT vers le projet de territoire synthèse février 2016
- Agissons ensemble pour la Métropole de demain flyer avril 2017
- Une métropole attractive et à échelle humaine La lettre d'information mai 2017





« Agissons ensemble pour la métropole de demain » - publication Orléans Métropole

La presse

Les informations concernant la procédure et le projet ont également été relayées dans les outils de communication plus larges. Plusieurs articles sont parus dans la presse ayant pour objectif d'informer la population largement et rappeler les enjeux de l'élaboration d'un SCoT, le calendrier ou encore présenter le projet. La métropole a d'ailleurs été à l'origine de plusieurs conférences de presse sur le sujet du SCoT (notamment en novembre 2014 et avril 2016). Plusieurs articles peuvent être cités en exemple :

- Devenez acteurs de l'avenir de l'AgglO République du Centre 07/11/2014
- L'AgglO cherche un bon plan auprès des citoyens Mag Centre 11/11/2014
- Donner son avis sur l'AgglO République du Centre 03/12/2014
- Les élus planchent sur la cohérence territoriale République du Centre 77/12/2014
- Les transports restent le point faible République du Centre 03/12/2015
- Le premier atelier citoyen République du Centre 03/02/2015
- Dossier l'AgglO dans 20 ans République du Centre 08/12/2015
- *Imaginer l'AgglO de demain* République du Centre 23/04/2016
- Où en est le SCoT de l'AgglO République du Centre 05/08/2016
- Economie : des projections sur 20 ou 30 ans République du Centre 18/10/2016
- Imaginez la métropole dans 20 ans République du Centre 06/02/2017
- Un SCoT bien taillé... sauf pour le PCF République du Centre 24/03/2017

Les informations sur le SCoT n'ont pas été présentées uniquement par la presse écrite mais également sur les ondes radio puisque plusieurs interview ont eu lieu notamment sur « France Bleue Orléans ».

Les conférences

Le projet de SCoT a également fait l'objet de présentations auprès d'acteurs du territoire, lors de conférences ou de journées d'information locales comme nationales. L'objectif de ces présentations était de sensibiliser au projet et de partager le plus largement possible sur la construction du SCoT. Certains de ces échanges ont également été l'occasion de recueillir des avis techniques sur les productions.



Ainsi le projet de SCoT a été présenté :

- Lors de rencontres du *Club technique régional des SCOT en région Centre-Val de Loire*, organisées par la DREAL. Orléans Métropole a plus spécifiquement présenté ses travaux lors :
 - o De la séance sur la mobilité, les transports et les déplacements 05 juillet 2016
 - De la séance sur le commerce 17 novembre 2016
- Lors des Rencontres des collectivités territoriales organisées par la Mission Val de Loire en octobre 2017. La Métropole y a présenté la démarche paysagère de son SCoT en cours d'élaboration. La réunion s'est tenue à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.
- Le volet trame verte et bleue du projet a été présenté à l'occasion du *congrès de l'ASTEE* en juin 2014 consacré à l'innovation dans les services publics locaux de l'environnement et plus spécifiquement dans la table ronde sur les services urbains et l'urbanisme.

Une Trame Verte et Bleue opérationnelle, véritable outil de l'aménagement du territoire : l'exemple de l'Agglomération d'Orléans

J. ALONSO, SAFEGE et J. PASSARIEU, Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire

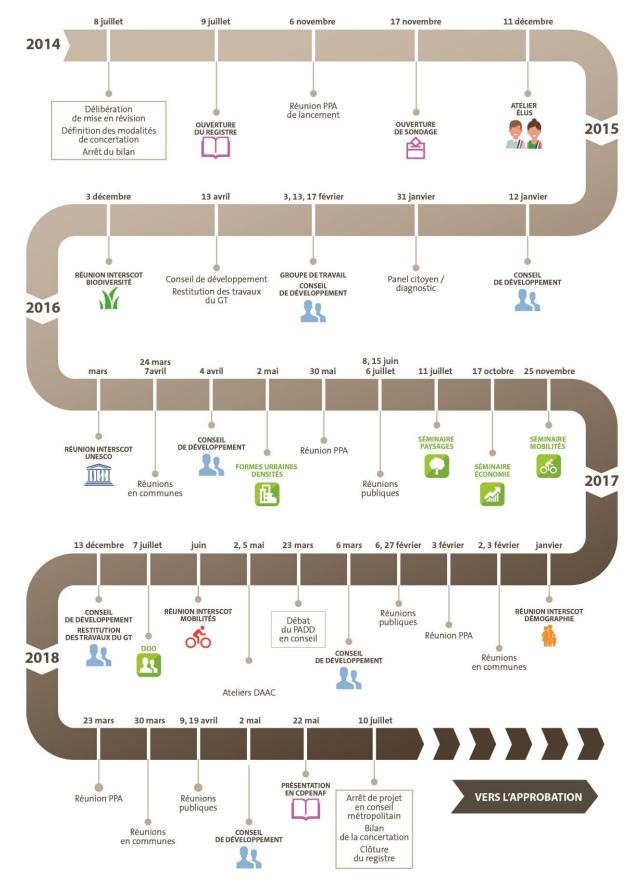
Extrait du programme ASTEE 2014

- Une présentation du projet de SCoT a été faite pour *l'Institut des Hautes Etudes des Métropoles* en février 2018.



2. Synthèse de la concertation

Articulation des différentes démarches dans le temps



Synthèse des remarques en réunions publiques

| REUNIONS PUBLIQUES DIAGNOSTIC | | |
|---|---|--|
| Remarques en lien avec le SCoT Réponses et suites données | | |
| Faut-il prolonger les lignes de tram existantes ? | Le diagnostic met en avant le caractère polycentrique du territoire, l'offre de transports en communs sera donc au cœur de la réflexion pour la construction du projet. | |
| Comment agir sur les friches chez les propriétaires privés ? | Le SCoT ne réfléchit pas à ce degré de détail, il s'agit surtout d'une politique communale mais il faudra faire des choix dans le document : aller vers un modèle extensif ou encourager le renouvellement de la ville. | |
| Les emplois ne sont pas au même endroit que les logements et cela crée des blocages sur les routes. Comment intégrer cette réflexion ? | Le SCoT a une réflexion sur les infrastructures et cherche à développer de nouveaux modèles qui intègrent plus de mixité et de proximité. | |
| Les questions d'environnement et de biodiversité sont insuffisamment traitées et que sous l'angle du paysage | L'AgglO s'est entourée d'un bureau d'étude spécialiste en environnement et le SCoT est soumis à évaluation environnementale. | |
| Il faut penser à l'alimentation locale pour dans 20 ans | Le SCoT peut participer à la préservation des terres agricoles mais ne traite pas des filières et approvisionnements. | |
| La croissance de la population dans les zones rurales pose problème alors que l'agglomération a toutes les infrastructures et les équipements disponibles | Il y a une complémentarité à trouver avec les territoires voisins et les communes périphériques, le centre de l'agglomération ne peut pas concentrer l'ensemble des logements et de l'activité. Mais il faut | |
| Il faut arrêter de mettre tous les services au centre- ville et permettre aux communes de deuxième couronne de se développer | également veiller à ne pas consommer trop de foncier et limiter les déplacements. | |
| Serait-il pertinent de mieux exploiter le contournement autoroutier en le rendant gratuit ? | L'optimisation des infrastructures existante est un choix qui peut être fait dans le cadre du projet de SCoT. | |
| Attention à ne pas oublier la qualité de vie | L'objectif du SCoT est de concevoir une ville pour tous, environnementale et humaine | |
| La tangentielle accueil 60 000 véhicules/jour, il faut envisager un doublement | La réponse sera dans le PADD et dans l'ambition donnée au territoire: le SCoT peut localiser un deuxième contournement, élargir la voie ou trouver les solutions ensemble pour qu'il y ait moins de véhicules sur cette infrastructure. | |
| Le collectif n'est pas une solution, une famille peut en gêner 50 | Le vivre ensemble n'est pas appris dans le SCoT! Le SCoT cherchera à promouvoir des quartiers durables, vivables, respirables! | |
| Seulement 10% des trajets se font en bus, c'est un axe de travail | Le SCoT s'intéresse également à la marche à pied et au vélo | |
| Comment prendre en compte la prévention des risques ? | Le Scot évitera de porter le feu du développement sur le val et respectera les conditions du PPRI | |
| Le transport a un cout élevé, il faut aussi permettre aux bas revenus d'habiter en centre-ville | | |
| Il faudrait faire une passerelle sur la Loire pour les piétons et les vélos | | |



| Orléans jouit d'une mauvaise image à l'extérieur, | Un des enjeux du SCoT sera de comprendre | |
|---|---|--|
| comment faire évoluer cette réalité ? | comment le développement de notre territoire peut | |
| | renforcer la place d'Orléans | |
| Il faut agir pour l'agriculture périurbaine à l'échelle L'avenir du territoire c'est aussi de préserver | | |
| de l'agglomération | terres qui fondent l'identité de certaines communes. | |
| Il y a aussi beaucoup de friches agricoles | Il y a un équilibre à trouver. Cela pose la question du | |
| | modèle économique de l'agriculture périurbaine. | |
| Comment est abordée la thématique de l'énergie ? | Le PCAET organisme la transition énergétique. Le | |
| | SCoT traite la question de façon plus indirecte : ne | |
| | pas construire une ville qui consomme plus ! | |

| REUNIONS PUBLIQUES PADD | | | |
|---|--|--|--|
| Remarques en lien avec le SCoT Réponses et suites données | | | |
| Il faut améliorer les liaisons avec la région | C'est en effet un des enjeux principaux du PADD, | | |
| parisienne | développé dans la Métropole Capitale. | | |
| Que vont devenir les friches du territoire ? | Le projet de SCoT donne la priorité à la | | |
| | requalification des friches et au renouvellement | | |
| | urbain. Les orientations du SCoT seront | | |
| | contraignantes par la suite pour les PLU locaux et | | |
| | notamment le PLU métropolitain. | | |
| Dans quelle mesure la métropole travaille-t-elle | Nos territoires sont interdépendants, des relations | | |
| avec les territoires voisins ? | sont en train de se construire entre la métropole et | | |
| | les Pays voisins, dans le cadre de l'InterSCoT. Cette | | |
| | démarche partenariale permet de réaliser des études | | |
| | communes, comme actuellement celle sur les | | |
| | mobilités. | | |
| Quel impact aura le SCoT sur le futur PLU | Le PLUm devra s'inscrire dans un rapport de | | |
| métropolitain ? | compatibilité et donc respecter les grandes | | |
| | orientations fixées par le SCoT. | | |
| Que devient le projet de franchissement à l'est du | C'est en effet un vieux projet, dont la conception | | |
| territoire, déjà inscrit dans le SCoT de 1995 ? | était très routière et qui est aujourd'hui très | | |
| | différente. S'il n'est pour l'instant pas d'actualité, il | | |
| | apparaît nécessaire de faire preuve de prudence et | | |
| | de le conserver, dans l'attente des réalisations des | | |
| | projets en cours et du contexte futur. Des études sont actuellement en cours à ce sujet. | | |
| Que dit le SCoT sur les réseaux (eau potable, | Ces problématiques sont abordées : | | |
| l'assainissement)? | - Sous l'angle du risque inondation, de l'évacuation | | |
| i ussumissement, | et de la pollution des eaux ; | | |
| | - Sous l'angle d'une gestion urbaine durable, dans | | |
| | un contexte de ville intense et de maîtrise des | | |
| | consommations énergétiques, se traduisant par | | |
| | une optimisation de ces réseaux | | |
| | Il s'agit de problématiques transversales, qui seront à | | |
| | prendre en compte dans toutes les opérations | | |
| | d'aménagement. | | |
| Dans la durée, est-ce un document prêt à évoluer | L'horizon d'un SCoT est de 20 ans, mais sa durée de | | |
| ou figé dans le temps ? | vie plutôt d'environ 10 ans. Nous sommes déjà en | | |
| | train de nous pencher sur le suivant avec l'InterSCoT. | | |
| Quels sont les objectifs principaux du DAAC ? | Trois priorités pour le futur DAAC, intégré au SCoT : | | |
| | - Renforcer les centralités, | | |



| | - Requalifier avant de s'étendre |
|---|--|
| | - Meilleure lisibilité des pôles |
| Est-ce que le SCoT prend en compte Tours, qui va aussi devenir métropole ? | Le statut de métropole est un statut juridique qui nous permet de mettre en œuvre notre projet et de s'organiser. Que Tours dispose du statut de métropole ne change rien à notre projet. Il n'y a aucune compétition avec Tours, au contraire, en tant que capitale régionale nous devons constituer des alliances avec les autres villes. |
| La Métropole des Proximités est au service des habitants, mais quelle concertation a été mise en œuvre ? | La ville des Proximités est un outil mis en œuvre par l'agence d'urbanisme. Le principe est de concentrer tous les services de proximité pour permettre aux habitants d'y accéder sans avoir à prendre la voiture. Le SCoT a fait de cet outil son projet, du constat, nous sommes passés à l'objectif. S'agissant de la concertation, plusieurs réunions publiques et ateliers se sont déjà déroulés lors de l'écriture du diagnostic, le SCoT a constitué un Panel citoyen |
| L'objectif de la métropole est d'accroître sa population, comme les territoires voisins. Quel est le regard d'Orléans Métropole à ce sujet ? Quelle cohérence ? | Plusieurs réunions ont été organisées avec les territoires voisins concernant nos ambitions démographiques respectives. Nous avons convenu d'un phasage avec les trois Pays voisins et la mise en place d'une réunion annuelle pour ne pas se concurrencer. L'objectif de la métropole n'est pas d'attirer les habitants des territoires voisins mais d'être attractif à plus large échelle et notamment d'attirer des franciliens. Par ailleurs, les objectifs principaux du SCoT sont d'optimiser le foncier et produire une ville plus intense, l'intérêt est donc de réduire la pollution et les déplacements automobiles, qui coûtent également chers aux ménages. |
| Y a-t-il des opérations de rénovation urbaine en dehors de La Source ? | C'est le Programme Local de l'Habitat qui s'en occupe, mais oui, il existe de nombreuses opérations hors ANRU sur la métropole. |
| Quelle ambition porte le SCoT en matière | La sobriété énergétique est au cœur du projet |
| d'autonomie énergétique ? | (habitat, mobilités, économie). |
| Le SCoT ne s'occupe pas des jeunes | Le SCoT s'intéresse beaucoup aux jeunes, à travers l'attractivité de l'offre culturelle, le développement de l'Université, la mise en place d'un réseau de transports collectifs de qualité, la promotion d'un cadre de vie agréable pour demain |
| Le projet CAP Saran qui va sortir de terre n'est-il pas en contradiction avec le projet de SCoT ? | Ce projet est sorti dans le cadre du précédent SCoT, qui l'autorisait. Le prochain SCoT va être plus restrictif, la métropole considère que le point d'équilibre est atteint aujourd'hui et que l'important est maintenant de s'intéresser aux centralités, dont le centre-ville d'Orléans. |
| Densifier n'est pas toujours synonyme de qualité de vie, ne pensez-vous pas la dégrader avec ce projet ? | Pas du tout, au contraire. Développer une ville intense, avec l'ensemble des services du quotidien à proximité, avec plus d'espaces verts offre une qualité |



de vie supérieure. Notre regard sur l'habitat doit évoluer, nous devons développer des formes urbaines plus innovantes qui améliorent le confort et l'intimité tout en étant dense, nous devons réfléchir davantage aux espaces consommés, produire plus d'espaces verts...

| REUNIONS PUBLIQUES DOO | | |
|---|--|--|
| Remarques en lien avec le SCoT | Réponses et suites données | |
| Le document devrait aborder la question de la | Cet élément est intégré dans la rédaction du | |
| biodiversité sous l'angle d'une source de qualité de | document et dans les justifications | |
| vie | | |
| Les prescriptions ne sont pas suffisamment | | |
| pratiques et précises, notamment sur les outils | | |
| pour réimplanter le commerce en centre-bourg | | |
| Notion de lisières appréciée | | |
| Le document n'intègre pas la question de la gare | La mise en œuvre d'une gare unique sur le territoire | |
| unique | nécessite une approche plus globale. Le scot suggère | |
| | d'en faire un sujet de réflexion. | |
| Expliquer le lien entre le ScoT et les autres | Ces attentes font partie du rapport de présentation | |
| documents de planification supra et infa | | |
| Parler plus de déplacements doux | Le SCoT parle de modes actifs dans lesquels sont | |
| | compris le vélo et la marche à pied aussi appelés | |
| | déplacements doux | |
| Il faut travailler avec les partenaires (ONF et Etat) | Cette remarque sera prise en compte dans le cadre | |
| pour mettre en œuvre le littorural | de la mise ne œuvre du SCoT | |
| Le ScoT doit être volontariste sur le maintien en | | |
| culture des espaces agricoles avant un projet. Les | | |
| terres appartiennent souvent à des promoteurs ou | | |
| logisticiens qui n'ont aucune volonté de faire de | | |
| l'agriculture | | |
| Les éléments présentés sont intéressants mais il | Cette remarque sera prise en compte dans le cadre | |
| faut les faire respecter. | de la mise ne œuvre du SCoT | |
| La gratuité de l'autoroute entre Olivet et Saran | Le franchissement n'est pas un projet à l'échéance | |
| permettrait de limiter les besoins en nouveaux | SCoT, il s'agit de préserver la possibilité de le réaliser | |
| franchissements | ultérieurement | |



Vers la mise en œuvre

Cette étape, de bilan de concertation et d'arrêt de projet, marque la fin de quatre années de travaux sur le SCoT qui aura été un document largement partagé et co-construit. S'ouvre aujourd'hui la phase réglementaire vers l'approbation puis la mise en œuvre du schéma qui se devra de poursuivre la mobilisation autour de l'aménagement du territoire de demain en portant une attention particulière à la bonne compréhension du document et de ses objectifs, afin qu'il devienne un réel outil partagé de mise en cohérence des enjeux et politiques.

S'ouvre aujourd'hui la phase règlementaire vers l'approbation puis la mise en œuvre du schéma qui se devra de poursuivre la mobilisation autour de l'aménagement du territoire de demain en portant une attention particulière à la bonne compréhension du document et de ses objectifs, afin qu'il devienne un réel outil partagé de mise en cohérence des enjeux et politiques.

